

ARRETE DU 7 JUILLET 2025 FIXANT LES PERIODES DE RECEPTION DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE AU TITRE DU SECOND SEMESTRE DE L'ANNEE 2025

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins
- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L 6122-1, L 6122-9, L 6122-10, R 6122-25 à R 6122-29 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009 précitée ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 portant modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;
- VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;
- VU** l'arrêté du 31 octobre 2023 pris par le Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie publié le 31 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé de Normandie, composé notamment du schéma régional de santé (SRS) et de son chapitre relatif aux implantations d'activités soumises à autorisation, déterminé pour une période de cinq ans à compter du 31 octobre 2023 jusqu'au 30 octobre 2028 ;

- VU** l'arrêté du 28 décembre 2023 modifiant l'arrêté en date du 31 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 10 janvier 2025 portant révision du Projet Régional de Santé ;
- VU** l'arrêté du 30 juin 2025 portant deuxième révision du Projet Régional de Santé ;
- VU** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

CONSIDERANT la réforme engagée par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles par ordonnance du 12 mai 2021 sur le régime des activités de soins ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés aux articles R.6122-25 à R.6122-26 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application des articles L.6122-9 et R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur général de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté les périodes et le calendrier prévu de dépôt des demandes d'autorisation ;

ARRETE

Article 1:

Les périodes de réception des demandes d'autorisation (en application de l'article L 6122-1 du Code de santé publique) sont fixées selon le calendrier suivant pour le 2^{ème} semestre 2025 :

- 3^{ème} période de dépôt : du 1^{er} août au 15 octobre 2025 pour les activités suivantes :
 - o Activité réformée : Hospitalisation à domicile pour les mentions :
 - Réadaptation ;
 - Ante et post partum ;
 - Enfants de moins de 3 ans
 - o Activité réformée : chirurgie modalité pédiatrique pour la zone d'implantation de l'Orne
 - o Activité non réformée :
 - Médecine d'urgence pour les renouvellements pour les modalités :
 - SAMU ;
 - SMUR ;
 - SMUR pédiatrique ;
 - Antenne SMUR ;
 - Structure des urgences ;
 - Structure des urgences pédiatriques.

et les nouvelles implantations prévues par la seconde révision du PRS pour la modalité « antenne d'urgence » et la modalité « SMUR pédiatrique »;

- Chirurgie cardiaque pour la zone d'implantation Rouen-Elbeuf.
- 4^{ème} période de dépôt : du 3 novembre 2025 au 15 janvier 2026 pour les activités réformées suivantes pour :
 - Toutes les zones d'implantations :
 - Psychiatrie ;
 - Radiologie interventionnelle ;
 - Pour les zones d'implantation du Calvados et de Rouen-Elbeuf :
 - Neurochirurgie pour la modalité « radiochirurgie intracrânienne en conditions stéréotaxiques »
 - Pour la zone d'implantation du Calvados et de Rouen-Elbeuf
 - Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie.

Article 2 :

Les demandes d'autorisations relatives à une injonction de dépôt d'autorisation dans le cadre d'un renouvellement pourront être déposées dans ce cadre.

Article 3 :

Ces périodes font courir, à compter de leur date de clôture, le délai de six mois prévu à l'article L.6122-9 6^{ème} alinéa du Code de la santé publique, à l'issue duquel l'absence de notification de réponse de l'Agence Régionale de Santé de Normandie vaut rejet de la demande d'autorisation.

Article 4 :

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif de Caen pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

Fait à Caen, le 7 juillet 2025

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

François MENGIN LECREULX